

## Fondations PV de SV Group – Transfert de la prestation de libre passage

**Important: veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli à l'ancienne caisse de pensions ou à la banque/l'assurance qui détient vos avoirs de libre passage.**

Si vous avez déjà versé des cotisations d'épargne dans une caisse de pensions, vous avez droit à une prestation de libre passage. Le transfert à la caisse de pensions actuelle des prestations de libre passage, avoirs sur comptes de libre passage et polices de libre passage est prescrit par la loi. En effectuant ce transfert, vous augmentez vos prestations assurées.

### 1. Personne assurée

N° AVS \_\_\_\_\_

Nom, Prénom \_\_\_\_\_

Rue / N° \_\_\_\_\_

NPA / Lieu \_\_\_\_\_

### 2. Employeur précédent

Employeur \_\_\_\_\_

Rue / N° \_\_\_\_\_

NPA / Lieu \_\_\_\_\_

### 3. Signature

\_\_\_\_\_  
Lieu, date

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne assurée

### 4. Données pour l'ancienne caisse de pensions ou institution de libre passage

Veuillez nous envoyer une copie du décompte de sortie à l'adresse suivante:

BVG-Stiftung der SV Group  
Wallisellenstrasse 55, Postfach  
8600 Dübendorf  
IBAN CH65 0900 0000 8001 0871 4, Postfinance, 3000 Bern

Pour davantage d'informations: 043 814 10 80, [info@pksv.ch](mailto:info@pksv.ch) et [www.pksv.ch](http://www.pksv.ch).